

Portant nomination du Directeur Général
Adjoint de l'Institut Sous-Régional Multisectoriel
de Technologie Appliquée, de Planification et
d'Evaluation de Projets (ISTA).-

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Vu le Traité du 16 mars 1994 instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et son Additif du 05 juillet 1996 relatif au système institutionnel et juridique de la Communauté ;

Vu les Conventions régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) et l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les textes subséquents ;

Vu l'Acte Additionnel N°09/CEMAC-006-CCE-02 du 14 décembre 2000 portant liste des Institutions spécialisées de l'UEAC ;

Vu le Règlement N° 4/81-UDEAC-286 du 18 décembre 1986 portant adoption des Statuts de l'ISTA ;

Soucieuse d'assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté ;

En sa séance du **15 MARS 2006**

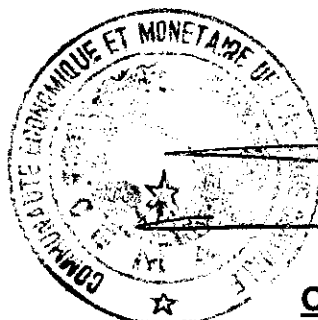
ADOpte

L'ACTE ADDITIONNEL DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} : Monsieur **PABLO BEE TUNG** est nommé pour, compter de la date de prise de service, Directeur Général Adjoint de l'Institut Sous Régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Evaluation des Projets (ISTA).

Article 2 : le présent Acte Additionnel qui entre en vigueur à la date de sa signature est publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

BATA, le **15 MARS 2006**



LE PRESIDENT


OBIANG NGUEMA MBASOGO